

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2025 - B2025/009043 - 2022 B 00710 - 912 465 119 - 2F CONSTRUCTION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise 2F CONSTRUCTION										Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise 60 AVENUE DE NICE 06800 CAGNE SUR MER											
SIREN										9 1 2 4 6 5 1 1 9	
Durée de l'exercice en nombre de mois*										1 2	
										Durée de l'exercice précédent* 1 2	
										Exercice N clos le	
										3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF										Brut	
										1	
										Amortissements-Provisions	
										2	
										Net	
										3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	96 867	030	25 867			71 000		
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	96 867	048	25 867			71 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	3 016	070			3 016		
		Autres* (3)		072	14 712	074			14 712		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	81 795	086				81 795		
Charges constatées d'avance*		092		094							
Total II		096	99 523	098				99 523			
Total général (I + II)		110	196 389	112	25 867			170 523			
PASSIF										Exercice N	
										1	
										NET	
										1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 000		
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126	100		
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131)		132			
	Report à nouveau							134	145		
	Résultat de l'exercice							136	77 624		
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
Total I							142	78 869			
Provisions pour risques et charges							Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	54 020		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		5 762)	172	37 634		
	Comptes courants d'associés							173			
	Autres dettes							175			
Produits constatés d'avance							174				
Total III							176	91 654			
Total général (I + II + III)							180	170 523			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	55 167			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	14 712		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

© Sage

copie, certifiée conforme à l'original par le Président le 31/07/2025

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2F CONSTRUCTION**

Néant *

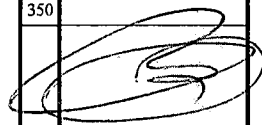
A — RÉSULTAT COMPTABLE

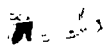
Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	1 333 085	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 333 085	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	445 303
		Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	692 809		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	979	244	979		
Rémunérations du personnel*				250	61 093		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 403		
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	18 667		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 235 254		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	97 831		
Produits financiers (III)	280			294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	20 208		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	77 624		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	77 624		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 208		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			
	Creanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	990			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1	352	97 831	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col.2	356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370	97 831	372		
		Déficit col.2					

copie certifiée conforme à l'original par le Président le 31/07/2025





2F CONSTRUCTION
SAS U au capital de 1000 €
Siège social : Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 912 465 119 RCS Antibes

Exercice 2024

Procès – Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuel

31 Juillet 2025

Les associés de la **SASU 2F CONSTRUCTION** au capital de Mille euros divisés en 100 actions de 10 € chacune dont le siège social est à : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la présidence.

L'assemblée est présidée par **M. ABDALLAH Karim**, en sa qualité de président

Est présent :

- **M. M. ABDALLAH Karim**Propriétaire de 100 actions

Soit au total un actionnaire présent, totalisant 100 actions.

Tous les actionnaires étant présents et l'assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts, le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultats et les annexes au **31 décembre 2024**.

Droit de communication préalable des associés

Tous les documents pour lesquels les associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée. :

Ordre du Jour

- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2024**
- Quitus à la présidence
- Affectation et répartition des résultats
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Vérification que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes

AK

Le président fait procéder à la lecture du texte des projets des résolutions.
Le président complète cette lecture par tous renseignements demandés ;
parole est donnée

À l'issue des débats, il est demandé aux associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÉOLUTIONS :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte des modalités de convocation de la présente assemblée et du respect de la communication des pièces et documents comptables, constate la présence de tous les associés de la société et déclare qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale :

- après lecture du rapport de la présidence ;
- après examen des pièces comptables communiquées et mises à disposition
- après audition et des informations et précisions fournies ;

Approuve :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- les annexes de l'exercice social clos le **31 décembre 2024**.

En conséquence, l'assemblée générale consent quitus entier sans réserve à la présidence.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de distribuer le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31/12/2024** s'élevant à **77 624€,00** en dividendes pour l'associé unique.

Pour M. ABDALLAH Karim : 77 600€,00

Les **24€,00** vont au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et constate qu'il n'existe pas de telles conventions.

AK

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales relatives à l'obligation pour certaines sociétés de désigner un commissaire aux comptes, constate que la présente société n'est pas astreinte à une semblable obligation.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur ABDALLAH Karim** pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

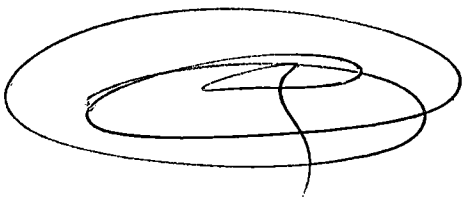
Cette résolution est adoptée à la majorité des actions

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui procède, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Cagnes Sur Mer, le 31/07/2025

Le président
M. ABDALLAH Karim

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards from the center.

2F CONSTRUCTION
SAS U au capital de 1000 €
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 912 465 119 RCS Antibes

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe)
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce

Le président déclare que le chiffre d'affaires réalisé est de **1 333 085€,00**. Aucune activité de la société en matière de recherche et de développement

Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

En vertu de l'article L. 223-19 du code de commerce, le gérant déclare qu'il n'existe pas de telles conventions.

Présentation des comptes

En ce qui concerne le compte de résultat, nous vous apportons les précisions suivantes :

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le **31/12/2024** est de **1 333 085€,00 HT**

Le total des charges d'exploitation est de **1 235 254€,00**.

Le résultat d'exploitation représente un bénéfice de **97 831€,00**.

Le total général du bilan pour l'exercice est de **170 523€,00**.

Affectation du résultat

Le montant du bénéfice net de l'exercice (résultat fiscal) est de **77 624€,00**. Cette somme sera affectée en dividende pour l'actionnaire unique.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à Cagnes Sur Mer, le 31/07/2025

Le Président

M. ABDALLAH Karim



2F CONSTRUCTION
SAS U au capital de 1000 €
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 912 465 119 RCS Antibes

ANNEXES COMPTABLES

Méthodes comptables utilisées durant l'exercice clos le 31/12/2024 et notes sur le bilan et le compte de résultat

La société utilise le régime simplifié d'imposition (RSI), qui est un régime d'imposition pour lequel l'impôt est déterminé à partir du bénéfice réel. Il permet aux entreprises de bénéficier d'obligations comptables et déclaratives allégées.

- La société opte pour le régime du réel simplifié et l'impôt sur société (IS)
- Le chiffre d'affaires de la société est de **1 333 085€,00**
- Le total des charges d'exploitation est de **1 235 254€,00**
- Le résultat fiscal net représente un bénéfice de **77 624€,00**.

Cagnes Sur Mer, le 31/07/2025

Le président

M. ABDALLAH Karim

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'A' followed by a stylized 'K' and 'R', all enclosed within a large, irregular oval shape.